



*Comité de vigilance du
Lieu d'enfouissement technique (LET)
de Saint-Étienne-des-Grès*

COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès se sont réunis le 8 octobre 2019, à 19 h 00, au 190, rue Saint-Honoré, à Saint-Étienne-Des-Grès, en la salle Pierre-Milette.

Étaient présents :

Monsieur Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Monsieur Michel Bourassa, MRC de Maskinongé

Madame Véronique Dugré, Groupe Place du moulin

Monsieur Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX (président)

Monsieur Pierre Tardif, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Étaient absents :

Monsieur Thierry Archambault-Laliberté, Conseil régional de l'environnement Mauricie

Monsieur Réal Pellerin, citoyen de Saint-Étienne-Des-Grès

Ressource externe :

M^e Samuel Marois, en remplacement de M^e Danielle Larose, modératrice et secrétaire du comité de vigilance

Invités :

Monsieur Stéphane Comtois, ing., directeur opérations & infrastructures (présent)

1. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la réunion à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par monsieur Michel Bourassa et appuyé par monsieur Marc Bastien d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point 11.1 Visite du site d'enfouissement.

Adopté par les membres.

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2019

Le président fait la lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mai 2019 et s'assure que chacun en a pris connaissance.

Il est proposé par madame Véronique Dugré et appuyé par monsieur Marc Bastien d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté par les membres.

3.1 *Suivi du P.V. du 1er mai 2019 (CF Tableau en annexe)*

Les suivis recoupant les points prévus à l'ordre du jour, les membres conviennent qu'ils seront faits durant la réunion.

4. Dépôt des avis de non-conformités

Monsieur Stéphane Comtois indique qu'il n'y a aucun avis de non-conformité à déposer.

Il indique de plus être en attente d'un rapport de Pluritec ingénieurs-conseil concernant le fonctionnement des pompes des puits de pompage concernant le dernier avis de non-conformité.

5. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs

Monsieur Stéphane Comtois informe les membres que deux plaintes ont été reçues au cours de la période de mai à octobre 2019.

- Plainte du 21 août 2019, rue Jonette (non fondée)

Une plainte est reçue concernant une odeur. Après déplacement sur les lieux, on constate une odeur non identifiée. Le lendemain, on apprend l'existence près du barrage d'un amoncellement, probablement composé de boue, d'algues et de débris en décomposition, qui dégage une forte odeur. Il est confirmé que l'odeur vient de cet amoncellement, probablement en raison du nettoyage de la grille de débris du barrage. Monsieur Stéphane Comtois informe les membres que deux plaintes ont été reçues au cours de la période de mai à octobre 2019.

.

- Plainte du 6 septembre 2019, rue Drolet (fondée)

Une plainte est reçue dans un secteur où on venait de terminer des travaux et les tuyaux de biogaz n'avaient pas encore été reconnectés. La plainte est fondée.

6. Dépôt du registre des matières reçues

Monsieur Pierre Tardif fait circuler deux tableaux, soit :

- Le tonnage réel mensuel des matières reçues au site d'enfouissement pour janvier à août 2019 et les prévisions pour 2019;
- Le tonnage réel mensuel de la collecte sélective pour janvier à août 2019 et les prévisions pour 2019.

Les membres constatent que le tonnage réel depuis le début de l'année est sensiblement dans les prévisions pour 2019.

Monsieur Jean-Yves Guimond demande si des prévisions ont été faites pour 2020. On lui répond que oui, elles seront communiquées ultérieurement.

On apprend que l'impact de la fin du recyclage des pellicules de plastique est marginal sur le tonnage du site d'enfouissement. Sur 40 000 tonnes traitées par le centre de tri, les pellicules de plastique représentent moins de 1 %.

On apprend qu'il y a un taux de rejet de 10 % pour la collecte sélective. Les matières qu'on observe souvent parmi celles rejetées sont les sacs de plastique, le verre contaminé, la porcelaine, etc.

Les membres ont une discussion sur la récupération du verre. On apprend que tout le verre est envoyé chez Groupe Bellemare en Mauricie pour être récupéré en abrasifs, ciments, filtres de piscine, paillis de verre, etc. La qualité du verre n'est pas suffisante pour qu'il soit refondu.

7. Collective sélective et valorisation

7.1 Matières organiques

Monsieur Pierre Tardif informe les membres des raisons pour lesquelles la Régie considère l'ajout d'une étape de biométhanisation à son installation prévue de compostage.

Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est actuellement en révision. Les modalités seront plus généreuses pour les projets de biométhanisation ou comportant une étape de biométhanisation.

ENERGIR achète à très bon prix le biogaz provenant d'installations de biométhanisation et une grille de tarif a été fixée par la Régie de l'énergie. Selon cette grille, plus le site est petit, plus le tarif est avantageux. L'installation envisagée serait considérée comme un petit site, ce qui serait donc avantageux.

La biométhanisation constitue une étape supplémentaire qui permet une meilleure gestion des nuisances d'une telle installation.

La première étape de la demande de subvention au PTMOBC a été déposée à la fin septembre.

Monsieur Jean-Yves Guimond se questionne sur le coût de l'investissement pour l'usine de biométhanisation. Monsieur Pierre Tardif lui répond que c'est très préliminaire pour l'instant, mais le coût est évalué à 35 millions, dont 18 millions pourraient être obtenus par subvention. La durée de vie de l'installation est de 20 à 25 ans.

À titre comparatif, on parle d'autour de 23 millions pour le site de compostage, mais l'avantage de la biométhanisation est que des revenus importants engendrés par la vente du biogaz sont à prévoir.

L'objectif fixé par le conseil d'administration de la Régie est d'atteindre à peu près le coût de l'enfouissement, pour qu'il n'y ait pas de différence au niveau de la taxation pour les citoyens.

De plus, monsieur Stéphane Comtois informe les membres que la problématique avec la biométhanisation humide est que la «recette» doit être constante dans l'année, ce qui implique des contraintes pour les citoyens qui ne devraient pas par exemple mettre de feuilles et branches dans le bac brun l'automne. Un autre objectif recherché est donc de minimiser les contraintes pour que les citoyens puissent mettre tout ce qui est organique dans le bac brun. Le type d'installation qui a été visitée en Allemagne est le seul qui permet de faire quelque chose qui convient aux besoins.

8. Suivi environnemental

8.1 Biogaz et suivi du projet de raffinage

La cellule est maintenant «capée» et tous les puits sont raccordés. Au niveau du projet de raffinage, la Régie veut s'assurer de la facilité à calibrer le champ gazier avant de statuer sur la technologie à acheter et installer. L'échéancier est fixé pour février.

8.2 Système de captage des lixiviats

Le système est fonctionnel, il n'y a plus de problème avec la concentration en zinc mais le système se colmate. En projet pilote, les pompes avaient été installées en surface. Cela n'avait pas permis de découvrir les nouveaux problèmes, comme l'emportement de boue et le colmatage

Le système de traitement des boues fonctionne aussi très bien.

En projet pilote, des pompes ont été installées en surface. Cela a permis de découvrir de nouveaux problèmes, comme l'emportement de boue et la colmatage.

8.3 Niveau de concentration de méthane

Les dernières mesures effectuées démontrent que le tout se situe dans la norme.

8.4 Recouvrement

Les travaux de recouvrement sont terminés. Les prochains sont prévus pour dans 5 ans.

9. Actualités

9.1 Lac-à-l'épaule RGMRM

Il a beaucoup été question cette année du recyclage et de son coût dans le contexte de la crise qui affecte l'industrie du recyclage à l'échelle occidentale.

Concernant le site d'enfouissement, il n'y a pas d'enjeux ou de chantier majeur. Le début de l'aménagement de la cellule 5B est en cours.

Monsieur Jean-Yves Guimond demande s'il l'ajout d'écocentre(s) est à prévoir. Monsieur Stéphane Comtois indique que la Régie travaille sur de nouvelles installations modernes à Shawinigan pour déménager l'écocentre existant, probablement en 2020.

9.2 Visites industrielles

Monsieur Pierre Tardif indique que la Régie a visité des installations de raffinage de biogaz et de compostage pour voir à l'œuvre des technologies particulières. Certains partenaires potentiels (consortiums) solides, motivés et disposant de technologies éprouvées, ont été ciblés et visités.

Le tout fait actuellement l'objet de discussions. Le conseil d'administration de la Régie prendra des décisions d'ici les Fêtes dans l'un et l'autre des deux projets. L'orientation privilégiée actuellement est de s'associer et de contracter avec un éventuel partenaire pour un projet « clé en main » avec transfert des responsabilités, dans le cadre duquel le partenaire conçoit, finance, construit, opère, etc.

10. Avis sur la question d'inclure le mandat du compostage au mandat du Comité de vigilance

Le président dépose le Mémo préparé par M^e Danielle Larose daté du 28 septembre 2019 ainsi que l'*addendum* daté du 7 octobre 2019. Il sollicite les avis des membres.

Les membres sont généralement en accord avec l'avis formulé, soit que le mandat du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès soit étendu pour comprendre les activités de compostage.

Monsieur Pierre Tardif indique qu'il ne comprend pas le lien entre l'avis formulé dans le mémo et la recommandation dans l'*addendum* d'ajouter un membre, en l'occurrence un citoyen qui habiterait le secteur concerné. Les membres expriment des avis partagés sur cette question.

Il est convenu par les membres de demander à M^e Larose d'apporter certaines précisions, en formulant les questions suivantes :

- Quelle est la perspective d'ajouter un membre au Comité de vigilance?
- Qui serait la personne qui devrait être ajoutée comme membre?

Les membres en discuteront ultérieurement et prendront les décisions qui s'imposent.

11. Varia

11.1 Visite du site d'enfouissement

Les membres conviennent que la visite du site d'enfouissement aura lieu le jeudi 24 octobre 2019, à 16 h 30. Un avis sera envoyé aux absents pour les informer.

12. Prochaine rencontre et fin de la rencontre

La prochaine rencontre est fixée au mardi 21 janvier 2020, à 19 h 00.

13. Levée de la rencontre

Le président lève la séance à 20 h 15 sur proposition de madame Véronique Dugré, appuyée par monsieur Marc Bastien.